



RIFSEEP : le passage en force continue

1^{er} février, 2022 | Salaire

Le SNCI-FO et la FNEC FP-FO ont mis en évidence suite à leur participation au groupe de travail du 15 octobre dernier l'impréparation du ministère dans le dossier de l'adhésion forcée au RIFSEEP (BULLETIN DES IEN, nov 21). Dans l'impossibilité de définir les critères objectifs et nationaux de répartition des inspectrices et inspecteurs territoriaux (IEN1D, et 2D, IA-IPR) selon 3 groupes permettant de définir le montant de l'IFSE, le ministère a dévolu cette répartition aux rectorats. Le régime indemnitaire des corps d'encadrement nationaux se régionalise donc, dans la plus grande opacité.

Le SNCI-FO et la FNEC FP-FO rappellent leur opposition au RIFSEEP et demandent l'inscription de tous les collègues dans le groupe indemnitaire le plus favorable (courrier au ministre du 13 décembre).